



interview Denis Rabier



Horizons : Rappelez-nous le contexte du projet de centre d'enfouissement technique (CET) de Saint-Escobille...

Denis Rabier : Voilà maintenant huit ans que l'Association de défense de la santé et de l'environnement (ADSE), avec son millier d'adhérents, les élus de tous bords politiques, votre chambre d'Agriculture, votre Fédération syndicale des exploitants agricoles de l'Ile-de-France, le conseil général de l'Essonne et le conseil régional ont réussi à repousser le projet d'intérêt général pour la création d'un Centre d'enfouissement technique (CET) par Sita Suez sur la commune de Saint-Escobille. Ceci alors que les agriculteurs doivent s'adapter à une multitude de réglementations pour la protection de l'eau (zone vulnérable, captages prioritaires, écophyto, etc.). Jamais dans les hautes sphères de l'Etat, les dangers d'une telle installation pour la qualité des eaux souterraines n'ont été évoqués. Bizarrement, je constate les positions frileuses des ONG environnementales contre ce projet. Pour la simple raison qu'il leur est très difficile d'attaquer leur principal financeur ! Lors de la dernière enquête publique, face à l'énorme refus des agriculteurs et de la popu-

Le projet de CET, à peine en veilleuse, ressurgit brutalement. Denis Rabier, vice-président de la FDSEAIF et président de l'Union 91, suit ce projet depuis le départ. Il réagit vivement à ce rebondissement très malvenu.

CET de Saint-Escobille : « Sita-peur... l'Etat la protège »

lation locale, le commissaire enquêteur avait rendu un avis défavorable pour la création d'un CET. En raison de l'obstination de la Sita et de l'administration, quatre recours administratifs ont été déposés. Le tribunal administratif n'ayant toujours pas délibéré, nous étions dans l'attente de ce verdict.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les choses évoluent en coulisse puisque, suite à une question écrite adressée au ministre de l'Ecologie et de l'Environnement concernant le devenir du projet de ce CET, la chef de cabinet de ce ministère répondait que le CET de St-Escobille était toujours d'actualité, ajoutant que, fin 2010, le préfet de l'époque avait demandé d'engager « une déclaration de projet » afin de le rendre plus environnemental, mais surtout pour pouvoir imposer de force la mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols de Saint-Escobille.

Quelles sont les conséquences ?

Déjà, cela prouve que nous avons raison. Si l'administration veut revoir le projet, c'est qu'il était mauvais ! Ensuite, ce changement de stratégie prouve que Sita redoute le verdict du tribunal administratif.

Quelles sont les modifications de ce projet ?

La création d'un méthaniseur et d'une unité de traitement des jus de la décharge (luxuviats).

La superficie de la parcelle est de 18 ha ; dans le premier projet, 14 ha devaient être creusés pour enfouir des déchets. Dans le deuxième, il restera à peine 12 ha, est-ce utile et rentable ? Non, sauf si Sita lorgne sur les parcelles voisines !

Qui sont les décideurs ?

Les responsables administratifs de la Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France qui se prononcent favorablement, en janvier 2011, sur le projet CET — dans ce rapport de plusieurs pages, seulement quatre lignes concernent l'agriculture ! —, les décideurs au sein du ministère de l'Ecologie et de l'Environnement qui, contrairement à leur ministre de tutelle, persistent à vouloir imposer cette « méga poubelle » ; ou, tout simplement, la puissante société Sita Suez, véritable Etat dans l'Etat qui impose ses lois et dicte les règles aux autorités.

Et dans l'avenir ?

Huit années de combat, c'est long, mais cela n'entame en rien la volonté des agriculteurs et de la population locale. Tous ensemble, nous restons déterminés à enterrer ce projet de CET. Tous ensemble, nous sommes remplis de confiance et d'espoir face à des adversaires sans vergogne.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR HORIZONS**